Supplément énergétique logistique de stockage (huile de chauffage & électricité)

Le supplément énergétique est prélevé sur le loyer de stockage et facturé sur chaque facture mensuelle de logistique de stockage. Le supplément n'est appliqué qu'à partir d'un prix d'huile de chauffage (selon l'IPC) de plus de CHF 90.00 et / ou d'un prix de l'électricité (selon ElCom) CHF 0.15. Aucun droit de crédit n'est octroyé.

Supplément actuellement valable pour janvier 2025

0.40 %

Le supplément énergétique pour la période de facturation en janvier 2025 est basé sur le mois précédent (12-2024).

Calculs mensuels 2024

Huile de chauffage			
Mois	CHF / 100 I	Supplément	
01-2024	CHF 102.64	0.80 %	
02-2024	CHF 108.75	0.80 %	
03-2024	CHF 106.25	0.80 %	
04-2024	CHF 109.73	0.80 %	
05-2024	CHF 103.70	0.80 %	
06-2024	CHF 103.18	0.80 %	
07-2024	CHF 105.62	0.80 %	
08-2024	CHF 98.60	0.40 %	
09-2024	CHF 93.65	0.40 %	
10-2024	CHF 92.55	0.40 %	
11-2024	CHF 94.76	0.40 %	
12-2024	CHF 95.37	0.40 %	

Electricité				
Mois	CHF / KWh	Supplément		
01-2024	CHF 0.08	0.00 %		
02-2024	CHF 0.07	0.00 %		
03-2024	CHF 0.07	0.00 %		
04-2024	CHF 0.06	0.00 %		
05-2024	CHF 0.06	0.00 %		
06-2024	CHF 0.05	0.00 %		
07-2024	CHF 0.04	0.00 %		
08-2024	CHF 0.06	0.00 %		
09-2024	CHF 0.08	0.00 %		
10-2024	CHF 0.08	0.00 %		
11-2024	CHF 0.12	0.00 %		
12-2024	CHF 0.12	0.00 %		

Cumplément énergétique			
Supplément énergétique			
Mois	Supplément pertinent		
01-2024	0.80 %		
02-2024	0.80 %		
03-2024	0.80 %		
04-2024	0.80 %		
05-2024	0.80 %		
06-2024	0.80 %		
07-2024	0.80 %		
08-2024	0.40 %		
09-2024	0.40 %		
10-2024	0.40 %		
11-2024	0.40 %		
12-2024	0.40 %		

Explication de la base de calcul

Huile de chauffage		
Prix huile de chauffage selon l'IPC	Supplément	
jusqu'à CHF 90.00	0.00 %	
CHF 91.00 - CHF 100.00	0.40 %	
CHF 101.00 - CHF 110.00	0.80 %	
CHF 111.00 – CHF 120.00	1.20 %	
CHF 121.00 - CHF 130.00	1.60 %	
CHF 131.00 - CHF 140.00	2.00 %	
CHF 141.00 – CHF 150.00	2.40 %	
CHF 151.00 – CHF 160.00	2.80 %	
CHF 161.00 – CHF 170.00	3.20 %	
CHF 171.00 – CHF 180.00	3.60 %	

Explication		
Le supplément énergétique est calculé à partir de surcoûts définis pour les fourchettes de prix de l'huile de chauffage et des coûts de l'électricité		
Surcoût huile de chauffage + surcoût électricité = supplément énergétique		

Electricité		
Prix électricité selon l'ElCom	Supplément	
jusqu'à CHF 0.15	0.00 %	
CHF 0.16 - CHF 0.20	0.25 %	
CHF 0.21 – CHF 0.25	0.50 %	
CHF 0.26 - CHF 0.30	0.75 %	
CHF 0.31 - CHF 0.35	1.00 %	
CHF 0.36 - CHF 0.40	1.25 %	
CHF 0.41 – CHF 0.45	1.50 %	
CHF 0.46 – CHF 0.50	1.75 %	
CHF 0.51 – CHF 0.55	2.00 %	
CHF 0.56 - CHF 0.61	2.25 %	

Sources de données:

https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation/resultats-detailles.html -> «Prix moyens de l'énergie et des carburants» (Quantité plus de 20'000 litres) https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themes/surveillance-du-marche/spotmarktberichte.html

Le taux de change du prix de l'électricité est basé sur le taux de change moyen mensuel de l'Administration fédérale des contributions (AFC).

